

Conférence des soumissionnaires
Mise en cale sèche du NGCC Grenfell

10 janvier 2017OLZ-6-39159

La conférence des soumissionnaires s'est tenue dans les bureaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, dans la salle de conférence du 10^e étage, à St. John's, T.-N.-L., le 10 janvier 2017, à partir de 13 h 30. Les fonctionnaires suivants étaient présents :

Nom	Rang ou poste	Représentant de
Art Rice	Autorité contractante	TPSGC
George Penney	Gestionnaire de contrats	NewDock
Darrin Hancock	Agent de projet de la GCC	GCC
John Kelsey	Chef mécanicien – Grenfell	GCC
Mark Roebathan	Marchés	NewDock

Appel d'offres

Le NGCC *Sir Wilfred Grenfell* n'est pas considéré comme ayant te glace par Transports Canada et il EST LIMITÉ AUX ZONES LIBRES DE GLACE pour la période de mise en cale sèche

Retirer :

6.2 Mode de paiement – Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur une fois les travaux exécutés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat sont présentés conformément aux instructions de facturation indiquées dans le contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

Et ajouter :

6.2 Mode de paiement – Paiements progressifs

Le gouvernement du Canada fera des paiements progressifs conformément aux modalités de paiement établies dans le contrat, pas plus d'une fois par mois, pour les dépenses engagées pour l'exécution des travaux, jusqu'à 90 % du montant demandé et approuvé par le Canada si : une demande de paiement exacte et complète au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC 1111, Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation établies dans le contrat; le montant réclamé est conforme à la base de paiement; le montant total pour tous les acomptes versés par le Canada ne dépasse pas 90 % du montant total à payer en vertu du contrat, et tous les certificats qui figurent dans le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signés par les représentants autorisés.

Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs au contrat pendant l'exécution des travaux. Tous les paiements en trop qui résultent du versement des paiements progressifs ou autre doit être remboursé rapidement au Canada.

Remarque : Il y aura des feuilles de contrôle pour les employés de l'entrepreneur qu'ils rempliront pour des travaux pour lesquels on prévoit des indemnités pour des heures d'aide.

Préambule

N° 6 avant l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu doit soumettre une certification selon le besoin pour les matériaux du devis approuvés par la société de classification, à savoir le revêtement de sol et les adhésifs pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences de Transports Canada.

N° 16 La GCC disposera d'un inspecteur de la National Association of Corrosion Engineers (NACE)

HD-01 Tableau de production

Les indemnités applicables sont à jour.

HD-02 Mise en cale sèche

Rien à signaler

HD-03 Services

3.1.2 Prévoir 4m³ par jour (L'entrepreneur sera responsable de mesurer la consommation d'eau.)

3.1.3 L'entrepreneur sera responsable de mesurer la consommation d'eau.

Les lectures doivent être prises et consignées par l'entrepreneur et le chef mécanicien au moment du branchement et du débranchement.

3.1.7 Contenants à déchets d'usage réservé au navire

3.1.14 L'entrepreneur doit fournir des radiateurs de construction pour la timonerie supérieure et inférieure, et les locaux en rénovation (d'où les radiateurs électriques portatifs sont retirés pendant l'énoncé des travaux) afin de respecter l'exigence de maintenir la température entre 15 et 18 °C.

AJOUTER

3.1.15 Inclure une indemnité de 20 000 \$ pour les services d'une firme d'ingénierie. (Ce point sera utilisé en cas de travaux inconnus selon les directives de la GCC)

3.1.16 Inclure 1500 photos ultrasoniques qui doivent être utilisées pour les travaux inconnus. Le chef mécanicien doit déterminer l'emplacement des photos ultrasoniques. L'entrepreneur doit également indiquer un coût unitaire par cliché supplémentaire pris pendant le contrôle ultrasonore pour l'ajustement à la hausse ou à la baisse au moyen du formulaire 1379 de TPSGC.

HD-04 Revêtement et inspection de la coque

3.3.1. Décaper au jet abrasif 50 % de la surface conformément à la norme SSPC-SP-10, décapage très soigné. L'entrepreneur doit indiquer le coût unitaire par mètre carré, et la superficie totale des travaux sera rajustée à la hausse ou à la baisse au moyen du formulaire 1379 de TPSGC. La superficie totale est de 450 mètres carrés. La confirmation définitive de la zone doit être déterminée et ajustée en conséquence.

HD-05 Abouts et joints de coque

3.1.4 Le prix doit comprendre 6 certificats de dégazage. Ces certifications vont au-delà de ce qui est requis pour les travaux connus.

HD-06 Anodes sacrificielles de la coque

Rien à signaler

HD-07 Mise à l'essai de la tuyère Kort

Rien à signaler

HD-08 Inspection et nettoyage de la citerne de ballast

3.1.3 Le prix doit comprendre 10 certificats de dégazage (2 par citerne). Ces certifications vont au-delà de ce qui est requis pour les travaux connus.

HD-09 Nettoyage et entretien du réservoir d'eau douce

3.1.2 L'entrepreneur sera responsable de ces tâches et doit inclure le coût de l'élimination de la glace.

HD-10 Inspection des ancrs, des chaînes et des puits aux chaînes

3.1.12 Indiquer un coût pour 6m². Coût unitaire. Rajustement à la hausse ou à la baisse à l'aide du formulaire TPSGC 1379.

HD-11 Remise en état de l'acier du bordé côté bâbord et côté tribord

Rien à signaler

HD-12 Remplacement de hublots

Rien à signaler

HD-13 Caissons de prise d'eau, coffres de prise d'eau, grilles et crépines

3.1.4 Le prix doit inclure 4 autres certificats de dégazage. Ces certifications vont au-delà de ce qui est requis pour les travaux connus.

3.1.20 Ces pièces ou objets doivent être nettoyés mécaniquement et non décapés au jet

HD-14 Remplacement et inspection des vannes de dégivrage des œuvres vives du navire

Rien à signaler

HD-15 Inspection des prises d'eau de mer

Rien à signaler

HD-16 Inspection des boîtes à clapets et des robinets de dégivrage connexes

Rien à signaler

H-17 Remplacement des écouteilles d'évacuation

4.2.1 Retirer les hublots et les remplacer par des écouteilles

H-18 Remplacement de portes extérieures

1.1 Retirer 9 et le remplacer par 11

4.1.5 La proposition de prix doit comprendre les coûts des inspections.

Indiquer un coût pour 1 m² de porte. Cette surface peut être reportée d'une porte à une autre.

H-19 Remise en état de la salle de bain du capitaine en second

3.2.6 Changer 5 pieds carrés pour 15 pieds carrés

H-20 Remplacement du revêtement du pont

Ajouter une indemnité de 15 000 \$ pour l'installateur des meubles.

Le mobilier installé correspond à la modernisation des meubles du navire qui a cours depuis cinq ou six ans et il a déjà été coupé, préfabriqué et acheté. Nous pouvons accepter d'autres installateurs de meubles, mais ils seraient responsables de tous les matériaux supplémentaires qui seraient nécessaires pour procéder à l'installation. Le devis exige l'installation seulement, et non les matériaux.

Il incombe à l'entrepreneur de retirer les meubles près des travaux.

H-21 Remise en état de la salle de bain de l'hôpital

3.5.1 Une indemnité de 500 \$ sera ajoutée pour les matériaux.

H-22 Correction de l'acier dans le compartiment des machines auxiliaires

Rien à signaler

H-23 Correction de l'acier de la cloison et du surbau d'écouteille du côté tribord du pont principal.

Rien à signaler

H-24 Correction de l'acier du pont de la salle de CVC et de la porte étanche

3.2.3 Retirer « devant être réalisés par d'autres groupes » dans la première phrase et « conformément à l'article E-13 ».

H-25 Remplacement des portes de la salle de commande des machines

Rien à signaler

H-26 Remise en état de l'acier et revêtements de sol de l'aileron de passerelle

Modifier 3.2.1 L'entrepreneur doit prévoir le remplacement de 4 mètres carrés d'acier de 9 mm d'épaisseur sur le pont principal **soit la partie extérieure du pont à bâbord près des panneaux de cloison de bâbord.**

H-27 Nettoyage à l'outil mécanique et revêtement de la surface supérieure des réservoirs de mazout n° 11

3.1.10 Retirer la référence à l'inspection de TPSGC

H-28 Réparation du revêtement de la cheminée de la salle des machines de tribord

Rien à signaler

H-29 Entretien du carter d'échappement

Rien à signaler

H-30 Entretien quadriennal des grues de pont bâbord et tribord

1.1 Retirer « Toutes les références dans la tâche H-27 qui visent l'entrepreneur en hydraulique ».

3.1.7 Ajouter une indemnité de 2 000 \$ pour le rodage et le polissage

H-31 Nettoyage des conduits du système de ventilation des locaux habités

Rien à signaler

H-32 Nettoyage des conduits des ventilateurs d'extraction d'air de la cuisine

3.1.1 Retirer «

L'entrepreneur doit prendre note du fait que pendant la durée de ces travaux, l'équipage sera à bord du navire et la cuisine sera opérationnelle. Les travaux doivent être effectués en dehors des heures normales de la cuisine qui sont de 6 h à 18 h tous les jours. »

ED-01 Hélice de bâbord, arbre porte-hélice et tube d'étambot

Rien à signaler

ED-02 Hélice de tribord, arbre porte-hélice et tube d'étambot

Rien à signaler

ED-03 Inspection des mèches de gouvernails bâbord et tribord

1.3 L'indemnité couvre les services du représentant détaché.

ED-04 Vérins des gouvernails bâbord et tribord, et pompes de l'appareil à gouverner

Rien à signaler

ED-05 Relevé du propulseur de poupe

1.2 L'indemnité couvre les services du représentant détaché.

3.1.10 Inclure 35 000 \$ pour des pièces Rolls Royce référencées.

ED-06 Remplacement des robinets de mazout, d'eau de ballast et d'eau douce à commande pneumatique

Rien à signaler

E-07 Nettoyage et inspection des réservoirs de mazout, d'huile de lubrification et de stockage d'huiles usées

3.1.2 Retirer « 9000 » et ajouter « 6000 »

3.1.4 Le prix doit inclure 12 autres certificats de dégazage. Ces certifications vont au-delà de ce qui est requis pour les travaux connus.

E-08 Remplacement des raccords Roust-A-Bout

3.2.4 Inclure le coût unitaire et soumissionner 20 pi de chaque tuyau.

E-09 Installation de l'épurateur d'eaux mazouteuses RWO

4.1.2 Ajouter une indemnité de 10 000 \$ pour les déplacements.

E-10 Inspection et examen du guindeau

1.2 L'indemnité couvre les services du représentant détaché.

3.1 Retirer la référence à l'inspection de TPSGC

E-11 Remplacement de tuyaux divers

Un nouvel article 3.1.2.11 a été téléchargé sur le site d'achats et ventes.

E-12 Remplacement de l'installation de réfrigération

Ajouter une indemnité de 10 000 \$ pour les déplacements.

E-13 Remplacement des appareils de CVC

3.2.12 Ajouter une indemnité de 15 000 \$ pour les déplacements.

E-14 Réparations de l'axe de pignon du moteur principal tribord intérieur, Wartsila

1.4 Les jours requis sont fondés sur des journées de 10 heures

Remarque : Ces travaux doivent être coordonnés avec d'autres travaux applicables à cet endroit.

E-15 Installation de la pompe d'avitaillement de pont

Rien à signaler

E-16 Remise en état du treuil de remorquage

1.4 Retirer « 80 heures » et ajouter « 200 heures »

Ajouter l'article 3.1.8 L'entrepreneur doit prendre les dispositions nécessaires pour faire vérifier et certifier 4100 pi de câble métallique.

E-17 Inspection des réservoirs d'air principaux

3.3.12 Ajouter une indemnité de 1 000 \$ pour les déplacements.

L-01 Remplacement des vannes pneumatiques Kongsberg

1.1 Modification. L'entrepreneur doit raccorder les vannes pneumatiques nouvellement installées. Le représentant détaché de Kongsberg doit confirmer que les raccords sont adéquats et

étalonner les transducteurs, autant les nouveaux que ceux déjà installés, selon les instructions du chef mécanicien.

L-02 Transmetteur de niveau du réservoir Kongsberg

1.2 Supprimer « 14 » et ajouter « 16 »

L-03 Remise à neuf des ventilateurs d'aspiration de la salle des machines de bâbord et de tribord

3.1.22 Ajouter une indemnité de 5 000 \$ pour les pièces.

Le présent article a été révisé dans son intégralité. Révision en pièce jointe

L-04 Mise à niveau des commandes de l'appareil à gouverner Rolls-Royce

1.3 L'indemnité de 320 heures vise à aider l'entreprise Rolls-Royce. Les entrepreneurs doivent présenter une soumission pour l'ensemble des travaux en conséquence.

3.1.9 Une liste des câbles mise à jour a été incluse en pièce jointe.

L-05 Mise à niveau des commandes de treuil et des tendeurs Rolls Royce

Rien à signaler

L-06 Installation du disjoncteur et des commandes de propulseur d'étrave

Rien à signaler

L-07 Remplacement du SMDSM

Rien à signaler

L-08 Remplacement du pilote automatique

Révision en pièce jointe

Tour de table

Rien à signaler